



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

Tribunal Administratif de Nantes
A l'attention de Madame LE BORGNE,
Commissaire Enquêtrice
6, allée de l'Île Gloriette
CS 24111
44 041 NANTES

A Saint Calais, le 19 février 2026

Nos réf : ML/LL/11_2026

Objet : projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le site SOMATER par l'entreprise GreenYellow.

Madame la Commissaire Enquêtrice,

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille encourage le développement des énergies renouvelables sur son territoire, et ce, tout en préservant les terres agricoles et naturelles.

Au vu des documents de présentation transmis le 13 février 2026 dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que du STECAL prévu sur la zone d'implantation de la future centrale photovoltaïque, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ne s'oppose pas au projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
10 rue Saint Pierre | 72120 SAINT CALAIS
SIREN : 200 072 692

Tél: 02.43.35.11.03 | Courriel: ccvba@cc-vba.com | Site: www.cc-vba.com